



Direction de l'urbanisme

Autres éléments liés à la concertation

I. Le site internet

Le site internet a été mis à jour dans le temps et au fur et à mesure de l'élaboration du nouveau projet de règlement local de publicité et pour en finaliser sa mise en place (voir ci-dessous).

La révision du Règlement Local de Publicité

- [Délibération du 27/09/2018](#)
- [Calendrier de la mise en révision](#)
- [Délibération du 16/07/2020](#)
- [Présentation du nouveau projet de règlement](#)
- [Article de presse extrait de Belfort Mag Novembre/Décembre 2020](#)
- [Invitation à la réunion publique du 20/09/2022](#)
- [Powerpoint pour la réunion du 20/09/2022](#)
- [Carte par zone](#)
- [Article de presse extrait de Belfort Mag Septembre/Octobre 2022](#)
- [Délibération du Conseil municipal du 08/12/2022 arrêtant le projet de règlement local de publicité](#)

A partir du 13 janvier 2021 les dossiers d'enseigne et panneaux publicitaires sont instruits par les services de la DDT jusqu'à l'approbation du nouveau RLP et sont à envoyer directement à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires
- 8 Place de la Révolution Française - 90000 BELFORT.

Visuel du site

II. Un registre a également été ouvert à cette occasion mais aucune remarque n'a été portée, celui-ci est donc resté vierge.

Jean-Marie HERZOG
Adjoint au Maire,
Chargé de l'Urbanisme
et des aménagements publics

